

Communiqué de presse

Dans la perspective d'accéder à une vie socioprofessionnelle décente, conformément aux lois du Maroc ou des pays d'accueil, nous, les enseignants marocains de la langue arabe et culture d'origine (ELCO) en poste dans l'Union Européenne, annonçons avoir décidé d'une journée de grève, le lundi 3 juin 2013, accompagnée de 2 sit-in de protestation de 12 h 00 à 14 h 00, devant les ambassades du Royaume du Maroc à Paris et Madrid. Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la dynamique sociale déjà initiée par l'entremise de deux sit-in de protestation tenus, les 14 mai et 27 juin 2012, devant la représentation diplomatique marocaine à Paris.

Nos opérations émanent d'une démarche purement revendicative puisqu'elles ont pour vocation d'essentiellement mettre un terme aux très graves discriminations administratives auxquelles est soumis le corps enseignant marocain en Europe dont notamment le sous-paiement et l'absence de couvertures sociale et médicale sur les lieux de travail. Nous nous estimons victimes de conditions de travail injustes, inhumaines et illégales au vu des privilèges offerts aux autres fonctionnaires marocains en poste en Europe ou même par rapport aux droits les plus élémentaires octroyés aux citoyens lambda de l'Union Européenne.

Nous nous considérons intentionnellement maintenus en situation de semi-clandestinité, en équilibre précaire entre les systèmes juridiques du Maroc et ceux des pays d'affectation. Nous sommes officiellement déclarés fonctionnaires des ambassades et consulats marocains en Europe alors que nous ne bénéficions ni des droits et privilèges liés à ce statut, ni des prestations médicales et sociales fournies par les services des pays d'accueil.

Ces sit-in sont donc organisés afin de dénoncer ce cas de déni de droit, unanimement jugé peu flatteur pour l'image du Maroc car en déphasage complet avec les principes de démocratie et des droits de l'Homme dont s'en revendique le pays. Notre situation socioprofessionnelle en Europe est un cinglant camouflet au discours de transparence et de bonne gouvernance, sans cesse martelé par le premier gouvernement issu de la nouvelle constitution; de même qu'elle met en évidence l'incapacité du Maroc du statut avancé à se conformer à la loi sur le travail.

Non satisfait d'avoir renié la quasi-totalité des engagements des gouvernements précédents quant à ce dossier, le gouvernement actuel, pour pense-t-il se débarrasser du problème, s'est encore distingué par la prise d'une nouvelle mesure de rétorsion. Elle consiste à rapatrier, sans ménagement et en urgence, un nombre important d'enseignants et leurs familles, en attendant de totalement renouveler le staff éducatif et culturel dans les 3 prochaines années. Décision prise de façon unilatérale, sans aucun respect pour la réglementation en vigueur pour ces cas et sans réelle considération pour les intérêts de ces enseignants ou de leur progéniture, encore scolarisée dans les pays d'accueil.

Face à cette nouvelle escalade, le corps enseignant marocain en Europe, dans toutes ses composantes, n'a d'autre alternative que de renouveler sa ferme résolution à persévérer dans la défense des droits légitimes des enseignants et, le cas échéant, à en accentuer et durcir la cadence, par tous les moyens qu'offre la légalité. Le recours aux instances juridiques européennes et l'organisation de sit-in de protestation devant les institutions politiques de l'Union Européenne demeurent des options ouvertes dont le gouvernement marocain endossera l'entière responsabilité pour s'être, complètement et illégalement, dessaisi du dossier ELCO, au profit de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. Organisme dispensé du contrôle de l'Etat sur les deniers publics dont les statuts sont frappés d'anticonstitutionnalité, depuis l'avènement de la nouvelle constitution instituant la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes. Enfin, nous renouvelons notre intention de continuer à profiter de l'expertise des organismes de soutien des sociétés civiles marocaine, française et européenne en vue de recouvrer tous les droits inhérents à notre situation socioprofessionnelle.

Paris, le 27 mai 2013